

À Paris, le 09 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Un Plan de transformation ministériel est actuellement en cours au sein du Ministère de la Culture. La perspective de création d'une nouvelle direction incluant les bibliothèques peut être une perspective intéressante, si elle permet de valoriser et d'étendre des politiques de lecture publique ambitieuses dans notre pays, dans la continuité du plan bibliothèques que vous conduisez.

Comme nous l'avions fait dans notre courrier du 22 janvier, nous souhaitons attirer votre attention sur les risques et dangers d'une éventuelle séparation entre le champ du patrimoine écrit d'une part, et les autres missions des bibliothèques d'autre part. Nous sommes très inquiets d'une telle hypothèse et considérons qu'il est indispensable de maintenir le domaine des bibliothèques au sein d'une même direction incluant lecture publique et patrimoine écrit. Nous y voyons une condition pour maintenir et amplifier des politiques publiques cohérentes pour les bibliothèques.

Au service de nos concitoyens, les bibliothèques portent conjointement des enjeux forts de démocratisation culturelle, de développement de la lecture publique et du patrimoine écrit, souvent au coeur de l'histoire locale (manuscrits, livres anciens, presse, gravures, photographies). Cela permet d'assurer une médiation du patrimoine auprès de publics variés, en s'appuyant sur un maillage territorial dense. L'imbrication et les liens forts entre les grands établissements patrimoniaux, comme la Bibliothèque nationale de France, et les territoires sont également un atout essentiel pour ces derniers et permettent de maintenir un rôle national à ces établissements. Dans de nombreuses collectivités, c'est précisément la connexion forte entre patrimoine et lecture publique qui permet de développer le sentiment d'appartenance citoyenne.

Il est important que nos élus, que nous-mêmes comme professionnels, puissions continuer à trouver un interlocuteur unique au ministère de la Culture, comme c'est le cas aujourd'hui avec le service du livre et de la lecture ou les conseillers livre et lecture. Il serait paradoxal que la transformation du ministère se traduise par une complexification pour les collectivités territoriales. Le plan bibliothèques que vous avez lancé donne ses premiers résultats, notamment pour ouvrir plus les bibliothèques. Il serait dommage aujourd'hui de fragiliser cette dynamique par une réforme administrative qui complexifierait les relations entre nos collectivités et l'État.

Dans l'espoir que vous puissiez présenter prochainement une organisation au service d'une politique de la lecture publique et du patrimoine écrit intégrée, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération.

Pour l'Association des Bibliothécaires de France,
Alice Bernard, Présidente

Pour l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales
et groupements intercommunaux des villes de France
Malik Diallo, Président

Pour l'Association des Bibliothécaires départementaux,
Anne-Marie Bock et Céline Meneghin, Co-Présidentes

Pour Bibliopat,
Claire Haquet, Présidente

Pièce jointe : De l'intérêt de développer une administration commune du patrimoine et de la lecture publique au sein d'une seule et même politique des bibliothèques du Ministère de la Culture.